

RÉSOLUTION I – ÉTAT INDÉPENDANT DES SAMOA

THÈME : DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE : L'ACCUEIL ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Rappelant que l'exil n'est jamais un choix, mais une nécessité pour fuir les zones de conflits ou de dangers climatiques,
- Scandalisée que durant la dernière décennie 63 000 personnes aient disparu ou perdu la vie en tentant de fuir leur pays avec une augmentation significative en 2023,
- Alarmée que le financement du Haut Commissariat pour les Réfugiés n'atteigne que 45% de ses besoins pour 2024,
- Dénonçant la différence de traitement entre les demandeurs d'asile venant de continents comme l'Afrique et ceux venant d'Europe,
- Décide
- la création d'un secours d'urgence international en mer pour subvenir au risque de noyade ;
 - la facilitation des conditions de demande du droit d'asile pour les personnes issues d'anciennes colonies et migrant vers les pays coloniaux ;
 - de la participation au HCR à hauteur de 3% du PIB de la part des pays membres des Nations Unies que ce soit de manière uniquement financière ou en accueillant dans des conditions dignes des demandeurs d'asile.

Le texte français fait foi